



## Charte d'utilisation de la communauté d'utilisateurs Applisat d'Expertises.Territoires

La Plateforme Expertises.Territoires (<https://www.expertises-territoires.fr/>) est proposée par le Cerema qui en est le propriétaire.

La Plateforme s'inscrit dans le cadre des politiques de transition écologique afin de faciliter la coopération entre les acteurs.

### 1. Dispositions générales

La Plateforme Expertises.Territoires vise à connecter les experts de la transition écologique et les acteurs territoriaux, et à apporter ou co-construire des réponses à des questions concrètes relatives aux projets de transition.

La Plateforme est dite "collaborative" de par son fonctionnement en communauté d'intérêt / d'expertise. La communauté d'utilisateurs Applisat est dédiée aux acteurs publics intéressés par les données satellitaires au service du territoire. Elle est le lieu du partage d'expériences, de la collaboration et de l'échange autour des applications satellitaires pour le service public. Le démarchage commercial y est exclus.

### 2. Définition des types d'utilisateurs

**Animateur** : personne en charge de l'administration et de la gestion de la Plateforme (comportant des suggestions d'évolution), de l'accompagnement des contributeurs dans la prise en main des espaces ainsi que de l'animation de la communauté.

**Contributeur** : membre actif de la communauté, ayant le droit de publier et de modifier ses propres contenus.

**Contributeur privé** : sous-catégorie de **Contributeur** avec les mêmes droits. Les administrateurs se réservent le droit de bloquer l'accès à certains sous-espaces dans le cas où des sujets sensibles pourraient être traités entre acteurs publics uniquement.

### 3. Règles d'utilisation

En rejoignant la communauté d'utilisateurs Applisat, les membres **s'engagent à oser poser une question s'ils en ont une** et à **partager leurs retours d'expérience**, même les plus modestes aux membres de cette communauté. Leur devoir est aussi de **répondre aux questions** posées s'ils détiennent des informations qui, même si elles sont parcellaires, peuvent faire avancer la réflexion. Les membres s'engagent sur la qualité des informations partagées, ainsi qu'à partager les sources de leurs publications et commentaires.

Les membres de la communauté ont la responsabilité de leurs publications et de leurs interventions sur les différents espaces. En rejoignant la communauté, ils s'engagent à contribuer au sein des espaces collaboratifs dont ils sont membres en bonne intelligence et dans le respect des autres membres de la Plateforme.

A noter sur Expertises.Territoires, les agents du service public ne sont pas affranchis de leurs obligations déontologiques. Ces règles leur imposent la prise en compte des éléments suivants :

- Le secret professionnel et la discrétion professionnelle
- L'obligation de dignité
- L'obligation de neutralité
- L'obligation de réserve
- La rigueur juridique et scientifique.

*L'ensemble des Conditions générales d'utilisation d'Expertises.Territoires sont consultables sur [www.expertises-territoires.fr](http://www.expertises-territoires.fr)*

#### **4. Bonnes pratiques pour les acteurs privés**

Les membres issus de structures privées se doivent de renseigner leur appartenance dans le bulletin d'inscription. Pour mettre en avant leurs activités, les acteurs privés ont 3 possibilités complémentaires :

- Compléter la fiche profil accessible dans l'annuaire de la communauté
- Inciter les collectivités ou services de l'état qui ont été leur maître d'ouvrage à mettre en valeur les résultats et méthodes employées par l'acteur privé, au travers d'un post, d'un retour d'expérience publié dans les cas d'usage d'Applisat.fr ou d'un webinar par exemple.
- Rédiger un billet dans l'espace « Vitrine des acteurs privés » dédié à la présentation des activités des acteurs privés.

Une fois admis, toute publication à caractère commerciale en dehors des cas précédents sera rejetée.

Il est attendu des acteurs privés de partager leur expertise sur des questions techniques précises, en profitant en contrepartie d'une écoute des besoins des acteurs publics.

**Les animateurs se réservent le droit, en cas d'utilisation inappropriée de la communauté de modérer le contenu, de bannir temporairement ou définitivement des membres.**